



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

**CIRE DE LUXE LXIII****3014 - 3016 - 3019**

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CIRE DE LUXE LXIII  
Code du produit : 3014 - 3016 - 3019

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit d'entretien pour le bois: meubles, boiseries, poutres, parquets...

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AVEL  
Lombre  
MAGNAC LAVALETTE  
16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +33 5 45 64 74 74 ( Horaire de bureau: Lundi-Vendredi 8h-15h GMT+1 )

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10  
Xn; R20/21/22  
R66  
Xi; R36/38  
Xi; R43  
N; R51-53

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4) H302  
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrit. 2) H315  
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (Eye Irrit. 2) H319  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (Skin Sens. 1) H317

**Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (Flam. Liq. 3) H226

**Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2) H411

**Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 2. Identification des dangers (suite)

#### Pictogramme(s) de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	: Danger
<b>Mention de danger</b>	: H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Informations additionnelles sur les dangers</b>	: EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Conseils de prudence</b>	:
<b>• Généraux</b>	: P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
<b>• Prévention</b>	: P261: Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection.
<b>• Intervention</b>	: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P301+P312: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>• Considérations relatives à l'élimination</b>	: P501: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
<b>Contient</b>	: ESSENCE DE TEREBENTHINE - HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Non établi.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Préparation.  
**Substance(s) dangereuse(s)** : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
ESSENCE DE TEREBENTHINE	> 40 < 50 %	8006-64-2	232-350-7	650-002-00-6	01-2119553060-53-0011	R10 Xn; R20/21/22-65 Xi; R36/38 R43 N; R51-53 ----- Asp. Tox 1 _ H304 Flam. Liq. 3 _ H226 Acute Tox. 4 (skin) _ H312 Acute Tox. 4 (inhal) _ H332 Acute Tox. 4 (oral) _ H302 Eye irrit 2 _ H319 Skin Irrit. 2 _ H315 Skin Sens. 1 _ H317 Aquatic Chronic 2 _ H411

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
 Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
 avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 3. Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES	> 40 < 50 %	64742-48-9	919-857-5	649-327-00-6	01-2119463258-33	R10 Xn; R65 R66 R67 ----- Asp. Tox 1 _ H304 Flam. Liq. 3 _ H226 STOT SE 3 _ H336 STOT RE _ EUH066

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes liés à l'utilisation** : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.  
L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Informations générales** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.  
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**AVEL**Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

### CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.  
**Risques spécifiques** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.  
**Mesures techniques** : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.  
**Précautions spéciales** : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
**Pour les non-secouristes** : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 7. Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Se laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Mesures techniques de protection** : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, ..., antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

3014 - 3016 - 3019

### 7. Manipulation et stockage (suite)

**Précautions spéciales** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

**Stockage - à l'abri de** : Sources de chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Voir section 1.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



**Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.

- **Protection respiratoire** : Porter un équipement de protection respiratoire.
- **Protection des mains** : Porter des gants de protection.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Autres** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 8.2. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** : Aucune donnée disponible.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique à 20 °C** : Liquide.

**Couleur** : Couleur.

**Odeur** : Caractéristique.

**Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.

**pH** : Aucune donnée disponible.

**Point de fusion [°C]** : Aucune donnée disponible.

**Point de décomposition [°C]** : Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température critique [°C]	: Aucune donnée disponible.
Auto-ignition temperature [°C]	: Aucune donnée disponible.
inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition initial [°C]	: Non applicable.
Point d'ébullition final [°C]	: Non applicable.
taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [20°C]	: Aucune donnée disponible.
densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	: 0.79 - 0.82 (25°C)
Densité relative, liquide (eau=1)	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible.
Log Pow octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Viscosité à 40°C [mm <sup>2</sup> /s]	: Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes.	: Aucune donnée disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Non établi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

#### 10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut libérer des gaz inflammables.  
Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Informations toxicologiques</b>	: Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.
<b>Toxicité aiguë</b>	
• <b>Inhalation</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• <b>Cutanée</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif par contact cutané.
• <b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Corrosivité</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Irritation</b>	: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Sensibilisation</b>	: Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour la reproduction</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>danger par aspiration</b>	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Informations toxicologiques** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

**Persistance - dégradabilité** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

**Potentiel de bio-accumulation** : Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** : Non établi.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 12. Informations écologiques (suite)

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** : La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans l'environnement.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**Précautions spéciales** : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.  
Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Transport terrestre (ADR-RID)

**Désignation officielle de transport** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ESSENCE DE TEREBENTHINE, HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES)

**N° ONU** : 1993

**I.D. n°** : 30

**ADR - Class** : 3

**ADR - Etiquetage** : 3 9E



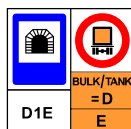
**ADR - Code de classification** : F1

**ADR - Groupe** : III

**ADR - Instructions Emballage** : P001 R001 LP001 IBC003 LP001

**ADR - Quantité limitée** : 5 L

**ADR - Code de tunnels**



: D/E

#### 14.2. Transport par mer (IMDG) [English only]

**Proper shipping name** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TURPENTINE OIL, HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2 % AROMATICS)





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

## CIRE DE LUXE LXIII

**3014 - 3016 - 3019**

### 14. Informations relatives au transport (suite)

N° ONU : 1993  
IMO-IMDG - Class or division : 3 ( 9E )  
IMO-IMDG - Packing group : III  
IMO-IMDG - Packing instructions : P001 LP01  
IMO-IMDG - Limited quantities : 5 L  
IMO-IMDG - Marine pollution : No  
N° de fiche de sécurité : F-E S-E

#### 14.3. Transport aérien (ICAO-IATA) [English only]

Proper shipping name : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TURPENTINE OIL, HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2 % AROMATICS)  
N° ONU : 1993  
IATA - Class or division : 3 ( 9E )  
IATA - Packing group : III  
IATA - Passenger and Cargo Aircraft : ALLOWED  
- Passenger and Cargo - Packing instruction : 355  
- Passenger and Cargo - Maximum Quantity/Packing : 60 L  
IATA - Cargo only : ALLOWED  
- Cargo only - Packing instruction : 366  
- Cargo only - Maximum Quantity/Packing : 220 L  
IATA - Limited Quantities : 10 L  
ERG N° : 3L

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
REACH Restrictions - Annexe XVII : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.  
REACH Autorisation - Annexe XIV : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à autorisation.  
Phrases additionnelles : Contient : ESSENCE DE TEREBENTHINE. Peut déclencher une réaction allergique.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Elle n'a pas été effectuée.

### 16. Autres informations

Révision : Révision - Voir : \*  
Abréviations et acronymes : PBT: persistant, bioaccumulable et toxique  
vPvB: très persistant et très bioaccumulable

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 10

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

**CIRE DE LUXE LXIII****3014 - 3016 - 3019**

## 16. Autres informations (suite)

**Liste des phrases R pertinentes ( chap. 3)** : R10 : Inflammable.  
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Liste du texte complet des Positions- H en section 3** : H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence et des vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Sources des données utilisées** : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

**Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

• **Symbole(s)**



• **Symbole(s)**

: Xn : Nocif  
N : Dangereux pour l'environnement

• **Phrase(s) R**

: R10 : Inflammable.  
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Phrase(s) S**

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S37 : Porter des gants appropriés.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 11

Edition révisée n° : 1

Date : 3 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2014

**CIRE DE LUXE LXIII**

**3014 - 3016 - 3019**

### 16. Autres informations (suite)

**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**